



## **Règlement Intérieur LUDOTHEQUE Lud'agglo**



La ludothèque est un espace d'accueil organisé autour du jeu où se pratiquent le jeu sur place et le prêt. C'est un équipement social et culturel géré par la mairie de Chaspuzac. L'objectif étant de permettre aux familles d'emprunter des jeux mais aussi de jouer sur place et de se rencontrer à travers le jeu.

Notre structure est un point relais qui dispose d'un stock de jeux alimenté périodiquement par le centre ressources, ce dernier étant géré par la communauté d'agglomération du Puy en Velay. Les jeux seront échangés dans leur totalité tous les 4 mois afin d'offrir au public un large choix de jeux toute l'année.

- ***Pour une bonne gestion de la ludothèque nous vous demandons d'être très attentif au règlement intérieur ci-après.***
- ***Nous demandons aux parents de veiller au respect de ce règlement intérieur.***

**Le jeu sur place est gratuit, ouvert à tous, et ne nécessite pas d'adhésion.**

### **1°) Prêt de jeu :**

Pour emprunter des jeux :

- La famille devra verser 1€50 par jeu pour une durée d'un mois (4 semaines)

Le tarif appliqué concernant l'emprunt de jeux a été fixé par le service cohésion sociale de l'agglomération ; ce tarif étant identique pour tous les points relais de l'agglomération du Puy en Velay.

- La ludothèque n'est pas une structure de garde, l'enfant est toujours sous la responsabilité de l'adulte référent :
  - les enfants de moins de 8 ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte.
  - L'emprunt de jeux par les mineurs se fait en présence du représentant légal.

### **Afin d'éviter tout litige concernant le prêt de jeux et le jeu sur place :**

- La vérification de l'état du jeu (contenu et état des pièces) est effectuée par la famille lors de l'emprunt et le jeu est sous la responsabilité de la famille pendant la durée du prêt. Ceci étant aussi valable concernant le jeu sur place.
- La vérification de l'état du jeu est effectuée par le personnel ou les bénévoles de la ludothèque au retour, idem concernant le jeu sur place. Tout défaut ou pièce manquante est considéré comme étant de la responsabilité de l'emprunteur ou des joueurs.

### **Retard de restitution :**

- Les jeux doivent être rendus à la date prévue. Au-delà de ce délai, une nouvelle période d'emprunt sera décomptée et l'emprunteur devra reverser la somme de 1€50 par jeu.
- En cas de jeux non restitués après deux rappels infructueux, l'emprunteur devra payer une amende de 45 €.

### **Perte de pièces ou jeux dégradés :**

- Si le jeu est incomplet : l'emprunteur repart avec le jeu pour rechercher la pièce manquante. Il a une semaine pour le restituer complet. Si l'emprunteur ne peut pas remplacer la pièce à l'identique et que le jeu reste jouable, il devra verser la somme de 6€ par pièces manquantes.
- Au retour d'un jeu défectueux ou irréparable, ou en cas de dégradation ou perte d'un jeu, l'emprunteur devra soit le remplacer, soit le rembourser et une interdiction de prêt pour une période de 2 mois sera appliquée.
- La ludothèque n'est pas responsable des dommages ou accidents résultant de la mauvaise utilisation des objets prêtés : l'adhérent doit vérifier que les jeux sont adaptés à l'âge de l'enfant.

### **3°) Droit à l'image :**

Au cours des permanences ou différentes manifestations organisées par la ludothèque, des photos peuvent être prises : les familles sont invitées à autoriser (ou non) la diffusion de ces clichés.

### **4°) Application du règlement :**

- Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent Règlement Intérieur.
- Toute personne utilisant les services offerts par la ludothèque doit prendre connaissance de toutes les clauses de ce Règlement Intérieur et doit s'engager à le respecter avant sa signature.
- Un exemplaire signé du présent Règlement est remis à chaque adhérent.

- J'autorise la prise et la diffusion de photos réalisées lors des permanences ou des animations.**
- Je n'autorise pas la prise et la diffusion de photos**  
**(cocher la réponse choisie)**

**Je soussignée.....m'engage à respecter le présent règlement et à le faire appliquer aux personnes ou enfants dont j'ai la responsabilité.**

**Date :**

**Signature de l'adhérent**

**Signature du ludothécaire**